

# MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Séance du Conseil général du 5 octobre 2022

## **15. Rapport CM en réponse au postulat UDC (T. Gutmann) « Projet St-Joux » (C Ferrier)**

---

### **Introduction**

Le Parti UDC relève que l'entreprise générale Halter a présenté un nouveau projet pour le périmètre du plan de quartier « St-Joux », soit des appartements, une partie artisanale et commerciale au rez-de-chaussée, ainsi qu'un parking souterrain.

Il constate que les problèmes de stationnement sur le site, lors des manifestations, mais aussi lors de la saison estivale, sont récurrents.

Il propose que le Conseil municipal participe à ce projet de construction d'un parking souterrain public, afin de résoudre le problème de stationnement à St-Joux de façon élégante et à coûts raisonnables.

Lors de sa séance du 23 mars 2022, le Conseil général a transformé la motion en postulat et l'a approuvé.

### **Développement**

Le Conseil municipal poursuit les discussions avec le promoteur immobilier Halter AG pour la modification du plan de quartier « St-Joux », afin de permettre d'accueillir des immeubles d'habitation sur le site.

Le Conseil municipal est conscient de la problématique du stationnement à St-Joux. Les échanges avec Halter AG ont déjà permis d'aborder la problématique du stationnement. Elle sera traitée dans le cadre de l'élaboration du plan de quartier.

Le postulat du Parti UDC est ainsi réalisé.

CONSEIL MUNICIPAL